



LIGUE DE VOILE DE LA MARTINIQUE

CHAMPIONNATS DE LA MARTINIQUE 2018/2019

DERIVEURS-PLANCHES A VOILE-KITE BOARD-WINDFOIL-CATAMARANS DE SPORT

AVIS DE COURSE

Dates complètes :

Dériveur-PAV : 18 nov-16 déc-13 Janv-17 Fév-31 Mars-19 Mai

Kite Board : 9 déc-06 Janv-28 Janv-10 Fév-26 Mai

Windfoil : 13 Janv-31 Mars-13 au 14 Avril

Catamaran de sport : 15 au 16 Déc-30 au 31 Mars-13 au 14 Avril

Sunfish : 2 Déc-13 Janv-3 Fév-17 fév-12 Mai

Funboard : 9 Déc-6 Janv-28 janv-10 Fév-24 Mars-26 Mai-16 Juin

Lieux : Plans d'eau des clubs ci-dessus précités

Autorités Organisatrices :

C.N.S : Cercle nautique de SCHOELCHER

C.N.M : Club nautique du MARIN

C.N.N : Club nautique Le Neptune du LAMENTIN

C.N.V : Club nautique du VAUCLIN

W.F.R : Wind Force du ROBERT

Y.C.M : Yacht Club de la Martinique

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B et F,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. Le règlement sportif édité par la Ligue de Voile de la Martinique
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra ;

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

Ligue de Voile de la Martinique - Commission régionale d'arbitrage Octobre 2017

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 Le championnat de Martinique est ouvert à tous les bateaux des classes :

- **DERIVEURS**, comprenant : les lasers (4.7,radial,std),les sunfish, les optimist (min,benj).
- **PAV** comprenant : bic 293,bic 293+ raceboard (hybrid-RSX), F42.
- **KITE BOARD**
- **WINDFOIL**
- **CATA SPORT** : inter série catamaran, F18

3.2 **Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au club organisateur au plus tard 17h le jour précédent la course.**

Il n'y aura pas d'inscriptions le jour de la régate.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable médicale de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité (valide)

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classes	Montants par personnes
<i>Dériveurs-windoil</i>	<i>15€</i>
<i>Catamarans de sport</i>	<i>15€</i>
<i>Planche à voile-kite board</i>	<i>15€</i>

5. POULES ou GROUPES DE QUALIFICATION : SANS OBJET

6. PROGRAMME

La date limite des inscriptions est fixée à 17h00 la veille du jour du départ de la course il n'y a pas d'inscription le jour de la régate.

L'heure du 1^{er} signal d'avertissement est fixée à 9h30.

Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course (I.C. type fédéral) et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles au plus tard : 01H 00 avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour de la course.
- affichées selon la Prescription Fédérale.

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer, compte tenu des spécificités de chaque plan d'eau, seront précisés dans les annexes aux I.C. type édités par les clubs organisateurs.

9. CLASSEMENT

9.1 Une courses devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le système a minima de l'annexe A des RCV

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

La remise des prix générale du championnat de Martinique se fera en fin de saison au mois de Juin.

A la fin d'une épreuve les clubs peuvent, à leur seule discrétion, procéder à une remise de prix.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter les clubs organisateurs

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom de la régate : **CHAMPIONNAT DE LA MARTINIQUE**

Dates complètes :

Lieu :

Autorité Organisatrice :

N° voile :	CLASSE :	RATING :
	CATEGORIE :	

	BARREUR	EQUIPIER 1	EQUIPIER 2
NOM			
PRENOM			
N° licence			
N° club			
Sexe			
Né(e) le			

Pour les mineurs : Autorisation parentale ou du représentant légal

En qualité de représentant légal de l'enfant précité j'autorise mon enfant à participer à la régate et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation et autorise les organisateurs à exploiter les photographies prises à l'occasion du championnat de Martinique		
<i>Nom du représentant légal du barreur</i>	<i>Nom du représentant légal de l'équipier 1</i>	<i>Nom du représentant légal de l'équipier 2</i>
<i>Signature du représentant légal du barreur</i> (mention : Bon pour autorisation parentale) Fait à : le :	<i>Signature du représentant légal de l'équipier 1</i> (mention : Bon pour autorisation parentale) Fait à : le :	<i>Signature du représentant légal de l'équipier 2</i> (mention : Bon pour autorisation parentale) Fait à : Le :

ATTESTATION

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.

Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

SIGNATURE DU BARREUR (mention nécessaire : lu et approuvé) Fait à : le :	SIGNATURE DE L'EQUIPIER 1 (mention nécessaire : lu et approuvé) Fait à : le :	SIGNATURE DE L'EQUIPIER 2 (mention nécessaire : lu et approuvé) Fait à : Le :
--	---	---

J'autorise les organisateurs à exploiter les photographies prises à l'occasion du championnat de Martinique